

**Accord de concertation
Communauté – COST
relatif à une action concertée dans le domaine
de la téléinformatique
(Action COST 11^{ter})¹**

Conclu à Bruxelles le 18 novembre 1985
Entré en vigueur pour la Suisse le 1^{er} décembre 1985
(Etat le 1^{er} janvier 2013)

¹ Cet Ac. n'est pas publié au RO (RO 1987 849, 2012 3631). Commande: Direction des affaires européennes, 3003 Berne

